



Litige assurance protection familiale

Par **perreau**, le **22/02/2012** à **22:21**

Bonjour, rnon m'a souscrit une assurance protection familiale par téléphone en me demandant toutes mes cooordonnées, ce que je ne savais pas. c'est quand j'ai vu qu'il avait prélevé, fait opposition aux autres prélèvements, et envoyé un courrier pour les en avertir et que je n'ai signé aucun contrat ni autorisation de prélèvement . quel est mon recours car les 2 mois sont passés (le 1er mois étai gratuit). Par avance, je vous remercie.

Par **gege59**, le **23/02/2012** à **20:33**

Bonsoir.rnDans la mesure où vous avez fourni toutes vos coordonnées, y compris bancaires, il me semble difficile de dire aujourd'hui que vous ne souhaitez pas souscrire ce contrat...rnSi, au cours des 2 premiers mois, il vous était arrivé quelque chose, vous auriez demandé à faire valoir les garanties de ce contrat, quand bien même vous n'aviez rien signé...